

LE CONTEXTE

Les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction sont désormais un critère de choix pour les maîtres d'ouvrage.

En particulier dans le cadre des opérations de construction respectant la démarche HQE®, la cible N°2 « Choix intégrés des produits, systèmes et procédés de construction

» impose de considérer les propriétés des produits vis-à-vis de leurs impacts environnementaux et sanitaires. Les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), dont le format est normalisé, sont le moyen de fournir ces informations considéré comme le plus pertinent par les référentiels HQE®.

En octobre 2012, le SNFPSA met à disposition de ses adhérents les **FDES** suivantes des fermetures et protections solaires :



- Volet roulant en PVC manuel et motorisé
- Volet roulant en aluminium manuel et motorisé
- Volet battant manuel en PVC
- Store à enroulement intérieur manuel et motorisé
- Store à enroulement extérieur manuel et motorisé
- Store vénitien intérieur motorisé
- Store vénitien extérieur manuel et motorisé
- Porte automatique piétonne coulissante
- Porte basculante manuelle
- Porte basculante motorisée
- Porte sectionnelle manuelle
- Porte sectionnelle motorisée

DÉFINITION GÉNÉRALE

Les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire donnent les impacts environnementaux, la contribution sanitaire et la contribution au confort des produits de construction.

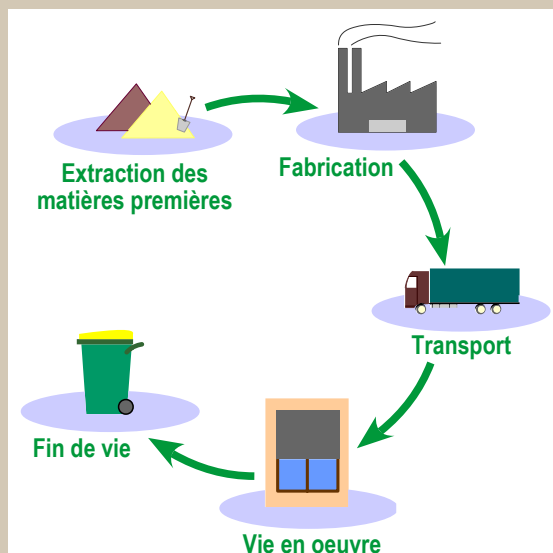
Elles sont rédigées selon la norme française NF P01-010 (Qualité environnementale des produits de construction - Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction).



LE CONTENU DES FDES ET LA DÉMARCHE

Chaque FDES considère une Unité Fonctionnelle (UF) associée à une Durée de Vie Typique (DVT) pour laquelle une Analyse de Cycle de Vie (ACV) est menée. Il s'agit d'évaluer les impacts environnementaux du produit sur l'ensemble de son cycle de vie qui comprend les étapes de :

- **production** : de l'extraction des matières premières à la sortie du produit du site de fabrication,
- **transport** : de la sortie du site de fabrication à l'arrivée sur le chantier,
- **mise en œuvre** : de l'arrivée sur le chantier à la réception de l'ouvrage,
- **vie en œuvre** : de l'occupation de l'ouvrage par les occupants, entretiens et réparations, jusqu'au départ des derniers occupants,
- **fin de vie** : de la destruction de l'ouvrage au traitement de fin de vie.



Les étapes de réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie sont les suivantes :

1. Définition de l'UF et de la DVT :

- **Unité Fonctionnelle (UF)** : il s'agit de l'unité de référence sur laquelle est basée l'ACV. Elle définit un produit type, représentatif des différentes « options » disponibles et permet de quantifier la fonction remplie par le produit dans le bâtiment.

Exemple d'UF pour un volet roulant en PVC :

Un (1) m² de surface d'ouvertures d'un bâtiment, clos par un volet roulant-type, en PVC, pendant une annuité.

Par hypothèse :

- Le volet roulant-type est la moyenne pondérée des quatre familles du marché : bloc baie, coffre tunnel, coffre traditionnel, coffre rénovation,
- Deux tiers de la surface des ouvertures sont supposés fermés par un volet-type standard de 1,2 m sur 1,2 m, sur une durée de vie typique de 30 ans,
- Un tiers de la surface des ouvertures est supposé fermé par un volet-type standard de 2,2 m (hauteur) sur 1,4 m (largeur), sur une durée de vie typique de 30 ans.

- **Durée de Vie Typique (DVT)** : basée sur l'expérience, il s'agit de la durée de vie théorique du produit retenu pour l'unité fonctionnelle pour un usage normal avec un entretien normal. Elle ne prend pas en compte les éventuelles dégradations volontaires.

2. Collecte des données :

Pour chaque étape du cycle de vie, les flux (matière, énergie, produits) entrants et sortants sont répertoriés et quantifiés. Il s'agit de l'inventaire de cycle de vie.

Dans le cadre de la réalisation des FDES du SNFPSCA, les données ont été collectées auprès des entreprises membres du Syndicat, des fournisseurs et via les bases de données disponibles (souvent européennes).

Note : Les données d'inventaires ainsi collectées sont présentées dans les FDES sous la forme des tableaux dans les rubriques « Consommation de ressources naturelles », « émissions dans l'air », « émissions dans l'eau », « émissions dans le sol » et « production de déchets ».

3. Evaluation des impacts environnementaux :

A partir des flux recensés, les 10 indicateurs d'impacts environnementaux définis dans la norme NF P01-010 sont calculés.

4. Collecte des données sanitaires et de confort :

Il s'agit de réaliser des essais et des calculs le cas échéant, et collecter des résultats disponibles concernant la contribution sanitaire et au confort du produit.

5. Rédaction des FDES

6. Vérification des FDES :

La vérification est une démarche volontaire visant à contrôler le respect de la norme NF P01-010, la cohérence des informations issues de l'ACV et de l'ensemble de la déclaration.

Les FDES publiées par le SNFPSCA ont été vérifiées par tierce partie indépendante habilitée par l'AFNOR.

LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES DANS LES FDES

Une FDES comporte les éléments suivants :

- La caractérisation du produit : UF, DVT, autres informations complémentaires,
- Les données d'inventaire,
- Les impacts environnementaux tels que définis dans le tableau ci-dessous, l'affichage de l'impact n°11 « eutrophisation des eaux » étant facultatif,
- La contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur du bâtiment tels que définis dans le tableau ci-dessous.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	CONTRIBUTIONS SANITAIRE ET AU CONFORT
1. Consommation de ressources énergétiques 2. Epuisement de ressources (ADP) 3. Consommation d'eau totale 4. Déchets solides 5. Changement climatique 6. Acidification atmosphérique 7. Pollution de l'air 8. Pollution de l'eau 9. Destruction de la couche d'ozone stratosphérique 10. Formation d'ozone photochimique 11. Eutrophisation des eaux	Evaluation des risques sanitaires • Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs • Contribution à la qualité sanitaire de l'eau Contribution du produit au confort • Confort hygrothermique • Confort acoustique • Confort visuel • Confort olfactif

Affichage simplifié

Les informations contenues dans une FDES peuvent être résumées sous la forme d'un affichage environnemental et sanitaire qui présente l'UF, la DVT, les principaux constituants du produit, la contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments et les 10 indicateurs d'impacts environnementaux.

FDES COLLECTIVE OU FDES INDIVIDUELLE ?

Deux types de FDES sont possibles selon la norme NF P01-010 :

- Les FDES individuelles, qui sont la propriété d'un seul fabricant et sont définies pour un produit,
- Les FDES collectives qui sont la propriété d'un ensemble de fabricants et concernent « un produit-type, remplissant une fonction et répondant à des spécifications de fabrication et ou de processus proches justifiées. Des données collectées sur les différents sites retenus pour l'étude sont mises en commun pour établir une déclaration unique dédiée à ce « produit-type ». Une déclaration collective est valide et utilisable exclusivement par les industriels nommément cités dans la déclaration collective » (NF P01-010).

Les fiches publiées par le SNFPSA sont des FDES collectives.



L'UTILISATION DES FDES

Où retrouver les FDES ?

- Sur le site internet du SNFPSA : www.fermeture-store.org sur l'espace adhérent, à la rubrique Documentation / Publications.
- Sur la base INIES : www.inies.fr



La base INIES est la base de données française de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction. Elle regroupe les FDES produites par les industriels et organisations professionnelles.

Qui peut utiliser les FDES du SNFPSA ?

L'utilisation des FDES est **exclusivement** réservée aux adhérents du SNFPSA (ainsi que ceux de l'UFME et du SNEP pour les fiches volets roulants en PVC et volets battants en PVC) et à leurs clients. Chaque fiche renvoie vers le site internet du SNFPSA où est disponible la liste des entreprises adhérentes.

Ces fiches définissent par ailleurs un cadre de validité précisant quels sont les produits visés par la fiche (par des limites de poids par exemple).

Dans quel cadre ?

Les FDES sont demandées dans le cadre de la réponse aux appels d'offres pour les opérations respectant la démarche HQE®. Au-delà, ces documents peuvent être utilisés :

- Pour une évaluation environnementale de l'impact du bâtiment : c'est l'objectif des normes NF P01-020-1 et XP P01-020-3. Plusieurs logiciels permettent par ailleurs de modéliser un ouvrage (dimensions, produits, équipements) et calculer ses impacts environnementaux. Concernant la contribution des produits, ces outils reprennent les informations présentes sur la base INIES,
- Dans le cadre d'une démarche d'éco-conception d'un industriel et/ou de management environnemental,
- Dans le cadre de la réglementation relative à la déclaration environnementale des produits de construction (en préparation) : Les Plans Nationaux Santé Environnement ainsi que le Grenelle de l'Environnement ont fixé comme objectif l'étiquetage environnemental des produits de construction. De plus, en 2013, les allégations à caractère environnemental sur les produits et relatives à certains impacts devront être justifiées en communiquant les valeurs de différents indicateurs définis par arrêté. Les données exigées sont celles contenues dans les FDES complétées d'autres indicateurs. Le cas échéant, il sera possible de se baser sur une FDES (individuelle ou collective) pour déclarer ces valeurs aux pouvoirs publics.

Evolution des référentiels

Les FDES réalisées par le SNFPSA se basent sur la NF P01-010 applicable au niveau français. Des travaux de rédaction d'une norme européenne sur le sujet, le prEN 15804, sont actuellement en cours de finalisation. Celle-ci, qui reprend le niveau d'exigence de la norme française, viendra remplacer à terme la norme française.